

LE MAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Date de convocation : 15 janvier 2016

L'an deux mil seize, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, P. COUDEL, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, P. GEORGE,

Absents excusés : F. NUNS, A-M Aoustin, M. LALIERE.

Madame Aoustin a donné pouvoir à Madame EDOU.
Madame LALIERE a donné pouvoir à Monsieur MARTIN.

Monsieur Pascal COUDEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire présente Monsieur BLANCHARD, dirigeant du Bureau Aménagement Ingénierie Environnement. Monsieur BLANCHARD explique les projets qu'il a étudiés dans le cadre d'un aménagement du parking de la salle des fêtes, d'un réaménagement des allées du cimetière et de la mise en accessibilité de l'église.

Départ de Monsieur BLANCHARD à 21h15.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement du parking de la salle des fêtes,
- Réaménagement des allées du cimetière et accès PMR,
- Mise en accessibilité de l'église,
- S.I.A.E.P. de Longny-au-Perche : modification n°6 des statuts,
- Résultat de l'enquête publique pour la vente d'une partie du C.R. n°25 dit « La Haute Ferrette »,
- Dissolution CCAS,
- informations et questions.

N°16-001 : AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué lors de la réunion du 5 juin dernier la pose d'un enrobé sur les parkings de l'ancienne gare et la salle des fêtes. Le parking « entrée du bourg » (ancienne gare) a été mis à l'inventaire de la voirie de la Communauté de Communes du Pays de Longny-au-Perche en 2008. Son entretien est donc de la compétence de la Communauté de Communes.

Madame Le Maire suggère au Conseil Municipal d'étudier un projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes. Elle présente une estimation sommaire des travaux réalisée par le Bureau d'Aménagement Ingénierie Environnement (B.A.I.E.) de Bellou-sur-Huisne et propose d'établir des demandes de subventions pour ce projet.

L'estimation des travaux fait apparaître une dépense globale hors taxe de 39 375.00 € - soit la somme toutes taxes comprises de 47 250.00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet présenté pour la somme de 39 375.00 € H.T. (47 250.00 € T.T.C.),
- RETIENT l'offre du Bureau d'Aménagement Ingénierie Environnement pour les honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 950.00 € H.T. (2 340.00 € T.T.C.),
- SOLLICITE au meilleur taux toutes subventions pouvant être allouées,
- APPROUVE le plan de financement comme suit :

- Subvention D.E.T.R. 40 %	15 750.00 €
- Fonds propres ou emprunt	23 625.00 €
Soit un total H.T. de	39 375.00 €

- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention.

REAMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE ET ACCES PMR :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics préconise la mise en place d'un rampant et d'un revêtement stabilisé dans le cimetière. Madame Le Maire suggère au Conseil Municipal d'établir des demandes de subventions pour ce projet. Elle propose une estimation sommaire des travaux réalisée par le Bureau d'Aménagement Ingénierie Environnement (B.A.I.E.) de Bellou-sur-Huisne.

L'estimation des travaux fait apparaître une dépense globale hors taxe de 26 420.00 € - soit la somme toutes taxes comprises de 31 704.00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'interroge les matériaux à utiliser pour la reconstruction des allées,
- sollicite Madame Le Maire de bien vouloir demander à Monsieur BLANCHARD une estimation chiffrée avec la mise en place d'un enrobé, ou autres matériaux,
- suggère de visiter les cimetières des communes voisines ayant réalisées ce réaménagement.

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics préconise l'amélioration de l'accessibilité de l'église pour les personnes à mobilité réduite. Madame Le Maire suggère au Conseil Municipal d'établir des demandes de subventions pour ce projet. Elle propose une estimation sommaire des travaux réalisée par le Bureau d'Aménagement Ingénierie Environnement (B.A.I.E.) de Bellou-sur-Huisne.

L'estimation des travaux fait apparaître une dépense globale hors taxe de 37 038.75 € - soit la somme toutes taxes comprises de 44 446.50 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal estime que le coût des travaux est trop important et abandonne ce projet.

N°16-002. : S.I.A.E.P. de Longny-au-Perche : modification n°6 des statuts :

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des statuts révisés du S.I.A.E.P. de Longny-au-Perche rédigés en exécution de la délibération du Comité Syndical en date du 2 décembre 2015.

Ces nouveaux statuts tiennent compte de la modification suivante :

- modification de l'article 5 des statuts du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche (arrêté préfectoral de 29 août 2011) suivante :

« Chaque Commune **et/ou Commune historique d'une Commune nouvelle** est représenté au sein du comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. »

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur la nouvelle rédaction de ces statuts, tenant compte des compétences ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ⇒ Donne son accord à la modification des statuts du S.I.A.E.P. de la Région de Longny-au-Perche,
- ⇒ Et approuve les statuts tels qu'ils sont rédigés

N°16-003 : RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU C.R. n°25 dit « La Haute Ferrette » :

L'enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie du Chemin Rural n°25 dit « La Haute Ferrette Beuvrière » s'est déroulée du 6 novembre au 20 novembre 2015. Aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Madame Le Maire propose au Conseil Municipal l'aliénation définitive de la portion de chemin visée par l'enquête publique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'aliénation définitive de la parcelle dépendant du C.R. dit «La Haute Ferrette» pour une surface de 185 m²,
- DECIDE de vendre la parcelle dépendant du C.R. dit « La Haute Ferrette » à Monsieur Jean POUPON, demeurant à Le Mage (61) pour la somme de 2 € le mètre carré,
- DECIDE que l'acheteur choisira son notaire, et ACQUITTERA les frais supplémentaires d'enquête publique, notaire, géomètre,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces ventes

N° 16-004 : DISSOLUTION CCAS :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, donne la possibilité aux Communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame Le Maire explique que le CIAS de la Communauté de Communes de Longny-au-Perche est depuis de nombreuses années compétent en matière d'actions sociales et que le CCAS de la commune ne fonctionne plus. Le compte administratif au 31/12/2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 267.66 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de dissoudre le CCAS à compter de ce jour,
- décide de transférer l'excédent de fonctionnement (267.66 €) du CCAS sur le budget principal de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

N°16-005 : VITRINE D'AFFICHAGE EXTERIEUR:

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics préconise de baisser le panneau d'affichage de la mairie. Elle précise que le panneau actuel est vétuste et qu'il risque de se casser lors de son démontage.

Madame Le Maire propose des devis qu'elle a recueillis pour son remplacement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- retient le devis de la société SEDI, à Uzès, pour l'achat d'une vitrine d'affichage extérieur en alu anodisé, d'un montant de 555.00 € H.T., soit T.T.C. 6712.80 € avec frais de port,
- inscrit cette dépense à l'article 2158 : Autres installations, matériel et outillage,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet achat.

N°16-006 : BORNE DE PROTECTION & ASSAINISSEMENT PLACE DE L'EGLISE :

Madame Le Maire explique que la borne le long de l'église a été cassée dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier et les eaux de la place de l'église stagnent le long du mur de Madame Bruguière. Elle propose un devis de l'entreprise ZUNINO TP pour remédier à ces désordres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise ZUNINO, à Saint-Mard-de-Réno, pour le scellement d'une borne neuve, et l'assainissement de la place de l'église, d'un montant H.T. de 1 350.00 €, soit T.T.C. 1 620.00 €,
- inscrit cette dépense à l'article 615231 : voiries,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que :

1) Madame Le Préfet a organisé une réunion d'échange le 20 novembre dernier compte tenu de l'Etat d'Urgence. Il a été rappelé les mesures de sécurité mise en place et la nécessité de nommer un délégué Djihad.

Madame Le Maire demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Martinetti est candidat. Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Monsieur Luc MARTINETTI délégué Djihad.

2) suite à la création de la commune nouvelle « Longny Les Villages » la représentation des communes à la Communauté de Communes a changé et que les conseillers communautaires de Le Mage sont :
- Mme B. EDOU, M. A. MARTIN, M. P. COUDEL.

3) le chemin rural n°38 dit de « L'Enfer » nécessite la pose d'un regard à la sortie du caniveau, la mise en place de buses plastiques jusqu'au lavoir et le remblaiement avec de la terre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à vingt-deux heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
16-001	Aménagement du parking de la salle des fêtes	27 janvier 2016
16-002	S.I.A.E.P. de Longny-au-Perche : modification n°6 des statuts	27 janvier 2016
16-003	Résultat de l'enquête publique pour la vente d'une partie du C.R. n°255 dit « La Haute Ferrette »	27 janvier 2016
16-004	Dissolution CCAS	27 janvier 2016
16-005	Vitrine d'affichage extérieur	27 janvier 2016
16-007	Borne de protection et assainissement place de l'église	27 janvier 2016